



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ORGANISATION D'UN ATELIER  
SUR LA PREVENTION SANTE-DIETETIQUE «  
LE PETIT DEJEUNER UN REPAS  
FONDAMENTAL »**

**DÉCISION N° DM-22-177  
EN DATE DU 09 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société PASS-ZEN SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS, située au 29 rue Viala 75015 Paris, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation d'un atelier de prévention santé diététique le 17 septembre à 10h30 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec la société PASS-ZEN SERVICES représentée par Monsieur Adrien BONTEMS située au 29 rue Viala 75015 Paris, pour l'organisation d'un atelier sur la prévention santé diététique sur « le petit déjeuner, un repas fondamental », pour un montant de 300 € TTC (trois cent euros) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-lmc1H9696H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022
---